

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-six le 20 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 6 janvier 2026, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

**Etaient présents :**

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, M. SABOURAUD , M. SERAFFON, Mme SENTIER, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme GRANGEON, M. CASTETS, Mme THEUIL, Mme DUBOURG, Mme BAUDERE, M. CARDOSO, Mme HOLGADO, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM, M. MOINET, Mme SANCHEZ, Conseillers Municipaux.

**Etaient excusés et représentés par pouvoir:**

Mme MERCHADOU à M. CASTETS, Mme PAIN-GOJOSSO à M. CARREAU, M. RENAUD à Mme SENTIER

**Etaient absents:**

Mme LUCKHAUS, M. JOUBE

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. EYMAS est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**Conseillers en exercice : 25**

**Conseillers présents : 20**

**Conseillers votants : 23**

**Pour : 23**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**12 – AP/CP AMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN CENTRE DES FINANCES RUE ROGER TOZINY :  
MODIFICATION**

**Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L2311-3, le conseil municipal, par délibération du 25 mars 2025, a mis en place une procédure d'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement pour la réalisation de travaux d'aménagement le long de la rue Roger Toziny après démolition du bâtiment de l'ancien Centre des Finances.

Une Autorisation de Programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Il s'avère nécessaire de modifier cette autorisation de programme.

Prestations	Autorisation de Programme	Crédits de Paiement				
		2025	2026	2027	2028	2029
Travaux d'aménagement	131 400,00	0,00	0,00	0,00	131 400,00	0,00
Prestations intellectuelles (MOE, études, diag, etc )	61 702,00	0,00	9 000,00	40 000,00	12 000,00	702,00
Démolition	336 000,00	0,00	0,00	336 000,00	0,00	0,00
Autres (aléas / publicité ...)	5 000,00	0,00	1 000,00	2 500,00	1 500,00	0,00

Total	534 102,00	0,00	10 000,00	378 500,00	144 900,00	702,00
-------	------------	------	-----------	------------	------------	--------

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter la nouvelle répartition des crédits de paiement de cette autorisation de programme

La commission n°6 (Finances) s'est réunie le 5 janvier 2026 et a émis un avis favorable.

**Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 23/01/26  
Identifiant de télétransmission : 033-  
21330058500014-20260120-77159-DE-1-1

Le Secrétaire de séance,  
Monsieur Michel EYMAS



Pour le Maire empêché,  
Madame Béatrice SARRAUTE

